

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 08 bis

Comité Syndical
Séance du 27 Juin 2019
Affectation du résultat
Budget Principal

L'an deux mille dix neuf et le 27 Juin à 11 heures

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 Juin 2019, s'est réuni au siège social du SYMISA, 449 Route des Crêtes 06560 Valbonne, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mmes BLAZY et DEBRAS ; MM LEONETTI, DAUNIS, ETORE, LOMBARDO, MASCARELLI, MELE et OCCELLI (CASA) ; Mmes DUHALDE GUIGNARD et DUMONT, (Département des Alpes-Maritimes) ; M. LABAT (CCINCA) ; M. GALY (REGION) ; M. ANDRE (SCE) ; M. SIMPLOT (INRIA) ; M. GAMBAUDO (Universite)

Etaient absents :

Mme SALUCKI, M. THIERRY (CASA) ; M. LONDEIX (CCINCA) ; MM. MUSELIER et AMAR (REGION) ; MM. LISNARD, LOPINTO et CHIKLI (CACPL)

Etaient représentés :

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)
M. ROSSI par M. MASCARELLI (CASA)
M. GINESY par Mme DUHALDE GUIGNARD (Département)
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA)

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Anne-Marie DUMONT.

Assistait également à la réunion, Monsieur Bertrand FAURE payeur départemental.

Le Président rappelle que, les résultats de l'exercice 2018 n'ont pas été repris de manière anticipée lors de l'approbation du Budget Primitif de l'année 2019, le Compte de Gestion ayant été produit par le Comptable Public le 15 mars 2019.

Lors de la présente réunion du comité Syndical les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs de chaque Budget sont détaillés.

Au vu des résultats constatés au Compte Administratif de l'exercice 2018, l'affectation du résultat dudit se présente de la manière suivante :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2018		Résultat de clôture de l'exercice 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	0,00	451 149,39	0,00	9 010,30		460 159,69
Reste à réaliser			0,00	0,00		0,00
Fonctionnement		540 438,24	866 314,63	1 326 695,95		1 000 819,56
			Déficit d'investissement - ligne 001		0,00	
			Affectation au besoin de financement (compte 1068)		0,00	
			Excédent de fonctionnement - ligne 002		1 000 819,56	

La Section d'Investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- Autorise l'Affectation du résultat de chaque section du Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal et leur reprise dans le Budget Supplémentaire de l'année 2019, à savoir :
 - 1 000 819.56€ en section de fonctionnement, au poste « R002 »
 - 460 159.69€ en section d'investissement, au poste « R001 »
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE
A VALBONNE LE 27 Juin 2019

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


SYMISA
Les Genêts
449, Route des Crêtes
06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

DELIB8BISCS2706

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T09-46-18.00 (MI217768461)

Identifiant unique de l'acte :
006-250600012-20190627-DELIB8BISCS2706-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation du résultat budget principal

Date de décision : Jun 27, 2019 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [Delib 8 bis affectation resultat BP.PDF](#)

Préparé	Date 02/07/19 à 09:46	Par BONNOME Christine
Transmis	Date 02/07/19 à 09:46	Par BONNOME Christine
Accusé de réception	Date 02/07/19 à 09:52	